



RAPPORT ANNUEL

2018

VILLE DE SHIPPAGAN

TABLE DES MATIÈRES

Message de la maire	ii
Avant-propos.....	iv
1. Profil de notre municipalité	1
2. Conseil municipal.....	2
2.1. Rémunération du conseil	4
2.2 Réunions du conseil.....	5
3. Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation	6
4. Subventions	9
4.1. Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales	9
4.2. Développement économique et subventions	14
5. Services.....	15
5.1. Services généraux	15
5.1.1. Services d'administration générale.....	15
5.1.2. Services de protection.....	16
5.1.3. Services de transport	17
5.1.4. Services de collecte de déchets.....	18
5.1.5. Services d'urbanisme et de zonage	18
5.1.6. Services récréatifs et culturels	18
5.1.7. Services financiers	19
5.2. Services d'eau et d'égout.....	20
5.2.1. Service d'approvisionnement en eau	20
5.2.2. Service d'égout.....	20
5.2.3. Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout.....	20
6. Société constituée par le gouvernement local	22
Annexe I : Dates des réunions du conseil et présences.....	23
Annexe II : Points discutés aux réunions extraordinaires	24
Annexe III : États financiers vérifiés 2018	26

Message de la maire

Citoyennes et citoyens

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le **Rapport annuel 2018** de la Ville de Shippagan. Ce rapport résume le travail accompli durant la dernière année par l'équipe municipale.

Nous vous présentons nos États financiers 2018. Comme vous pourrez le constater, nous avons terminé l'année avec un léger excédent dans les fonds Fonctionnement général (10 376 \$) et Eau et égout (11 027 \$) ainsi qu'un transfert de 67 733\$ au fonds de réserve Eau et égout. Nous avons donc pu présenter nos prévisions budgétaires en maintenant notre taux de taxation à 1,51 / 100\$ d'évaluation.

2018 a été une année importante pour la Ville de Shippagan puisqu'il s'agissait du 60^e anniversaire de son incorporation. Ce 60^e nous a permis de réaliser le dynamisme et l'implication des citoyennes et citoyens, soit individuellement ou collectivement. Afin de souligner cet anniversaire, nous avons reconnu, à titre posthume, deux citoyens honoraires : le peintre de renommée internationale Monsieur Nérée DeGrâce, et l'éducateur, défenseur de la francophonie et de la cause acadienne Monsieur Jean-Guy Rioux; nous avons fait un clin d'œil aux Irlandais et à leur arrivée à Shippagan par le lancement de la bière Eliza Liddell; et inauguré le premier kiosque du patrimoine sportif de la ville, le bâtisseur Rhéal Cormier à l'entrée du centre qui porte son nom.

L'année 2018 a aussi été marquée par de belles nouvelles :

- le dossier de la poursuite de Daley Brothers contre la Ville de Shippagan suivant les émeutes de 2003 est maintenant réglé et clos. Tout un soulagement pour notre municipalité!
- la reconnaissance *par des chercheurs de la Vancouver School of Economics* que si on voulait être heureux, il était préférable de vivre dans de petites communautés – Shippagan arrive en 2^e place sur ce point au Canada;
- la ville est maintenant propriétaire des terrains d'Entreprise Mallet (anciennement Gino Gaz Bar);
- la ville a accepté d'adhérer au service de contrôle des chiens offert par la Commission des services régionaux de la P.A. (CSRPA) et a adopté la politique de Gestions des actifs de la municipalité;
- la réalisation du projet de cohabitation UMCS/CCNB.

D'importants travaux d'amélioration en infrastructures ont été réalisés ou en voie de l'être : l'eau et les égouts sur la rue à Tom, la rénovation du rez-de-chaussée de l'ancien édifice de la GRC, la P'tite Église s'est refait une beauté, les appels d'offres pour la rénovation majeure de l'hôtel de ville ont été lancés.

La réorganisation interne au niveau administratif a pris place également : Elise Roussel, greffière, Kathe Hébert, adjointe administrative/secrétaire comptable, Venessa Basque, secrétaire réceptionniste occasionnelle se sont jointes à l'équipe. Nadine Robichaud occupe maintenant le poste de gestionnaire de la Bibliothèque municipale publique Laval-Goupil. Nous leur souhaitons la bienvenue!

Au nom de toutes et tous, nos sympathies à la famille de notre secrétaire municipale (greffière), Madame Nathalie Robichaud, décédée en juin dernier. Nathalie était une battante et certainement un exemple de combativité et de courage.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le personnel de la municipalité pour leur dévouement et souligner le travail des membres du conseil municipal. Ensemble nous avons dû faire face à des défis importants, mais nécessaires.



Anita Savoie Robichaud, maire
Ville de Shippagan

Avant-propos



Ville de Shippagan - Rapport annuel 2018

Le présent rapport a été préparé par l'équipe administrative de la Ville de Shippagan conformément à l'article 105 de la *Loi sur la gouvernance locale* et du Règlement 2018-54.

Ce rapport a pour but de fournir aux citoyennes et citoyens de la municipalité des renseignements généraux sur la Ville de Shippagan, notamment le profil de la municipalité, des renseignements détaillés sur le conseil municipal, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation pour les installations municipales, les octrois de subventions ainsi que le type et le coût des services fournis. De plus, vous retrouverez les états financiers audités de 2018 à l'Annexe III de ce présent rapport.

1. Profil de notre municipalité

Shippagan est une ville portuaire et universitaire située dans le comté de Gloucester, dans la province du Nouveau-Brunswick. Selon les plus récentes statistiques de recensement de Statistique Canada (2016), la Ville de Shippagan a une population de 2 580 habitants. Située dans la Péninsule acadienne, Shippagan est à l'embouchure du golfe Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs. La Ville est bordée au nord-est par le havre de Shippagan, une partie de la baie de Shippagan, tandis qu'au sud-est elle est bordée par la baie Saint-Simon.

La rue principale de la Ville porte le nom de boulevard J.-D. Gauthier, du nom du Dr Joseph Dominique Gauthier qui fut le premier médecin résidant de la municipalité. C'est sur ce boulevard que se trouvent le campus universitaire et collégial ainsi que la plupart des commerces.

Au nord du boulevard se trouve le port de Shippagan où l'on peut y admirer l'une des plus grandes flottilles de pêche de l'Atlantique. Ce secteur comprend aussi la cohabitation de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan et du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de la Péninsule acadienne, un pavillon sportif, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, un phare historique, l'église, une marina, Valorès (anciennement connu sous le nom de l'Institut de recherche sur les zones côtières), des usines et des magasins d'agrès de pêche. Un superbe sentier multifonctionnel de bois longe le rivage sur une distance d'environ 2 kilomètres. C'est du côté sud du boulevard que se trouvent le secteur résidentiel, les écoles, le Centre Rhéal-Cormier et l'Hôtel de Ville. La Ville a une superficie de 9,94 km² carrés et une densité de 259,6 habitants au km². Sa population est francophone à 99%.

La municipalité de Shippagan offre plusieurs services à ses citoyens et citoyennes, dont ceux de l'administration, des services de protection (GRC et service d'incendie), des travaux publics, des services d'approvisionnement en eau et égout, ainsi que des services récréatifs et culturels. En 2018, la municipalité a employé 15 personnes à temps plein, 2 à temps partiel et 14 à du travail saisonnier. Il faut noter que la municipalité opère un camping pendant la période estivale ce qui augmente considérablement les emplois saisonniers dans la municipalité.

Pour obtenir des renseignements sur la municipalité, notamment sur le conseil municipal, les coordonnées du personnel, les états financiers audités, les règlements et arrêtés municipaux, les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil, les citoyennes et citoyens peuvent se rendre à l'Hôtel de Ville temporaire de Shippagan, située au 196, avenue Hôtel de Ville. Ces renseignements sont également disponibles sur le site Web de la municipalité au : www.shippagan.ca.

2. Conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Shippagan est formé d'un maire et de cinq conseillères et conseillers, qui sont élus tous les quatre ans. Le conseil actuel a été élu en mai 2016, à l'exception du conseiller Percy Mallet qui a été élu à la suite d'une vacance au sein du conseil en 2017.

Voici les représentations qu'effectuent les membres du conseil sur différents comités pour le compte de la municipalité :

La maire Anita Savoie Robichaud :

- Chambre de commerce
- Comité d'environnement
- Comité d'infrastructures
- Comité de développement économique
- Comité de finances
- Comité de gestion de la piscine régionale
- Comité de loisirs
- Comité de ressources humaines
- Comité de sécurité publique
- Comité de sports
- Comité de tourisme
- Comité municipal permanent des mesures d'urgence
- Commission de la bibliothèque publique Laval-Goupil de Shippagan
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSR PA)
- Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan
- Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque
- Corporation d'amélioration du centre-ville
- Forum des maires
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Tourisme Shippagan

Le maire suppléant Kassim Dombia :

- Comité de finances (préside)
- Comité de gestion de la piscine régionale
- Comité de ressources humaines (préside)
- Comité de tourisme (préside)
- Comité du pont Shippagan-Lamèque
- Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) – suppléant
- Forum des maires – suppléant
- Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan
- Revitalisation Shippagan

La conseillère Marie-Lou Noël :

- Chambre de commerce
- Commission industrielle et commerciale du Grand Shippagan
- Corporation d'amélioration du centre-ville
- Développement économique (préside)
- Organisation des mesures d'urgence (OMU)
- Sécurité publique (préside)

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet :

- Amis de l'Aquarium et centre marin du Nouveau-Brunswick
- Comité d'accueil, d'intégration et d'établissement des nouveaux arrivants de la Péninsule acadienne (CAIENA)
- Comité de gestion de la piscine régionale
- Comité de loisirs (préside)
- Comité du 60^e anniversaire de la Ville de Shippagan
- Coopérative de solidarité en recyclage et d'intégration à l'emploi (CSRIE)
- Coopérative Jeunesse de services Shippagan – Lamèque
- Forum des loisirs
- Municipalité amie des aînés (MADA)
- Patrimoine Shippagan
- Plan de développement stratégique et touristique (PDST) et Tourisme Shippagan

Le conseiller Percy Mallet :

- Comité d'infrastructures (préside)
- Comité de rénovation de l'Hôtel de Ville
- Tourisme Shippagan (projet halte côtière)

Le conseiller Rémi Hébert :

- Comité de l'environnement (préside)
- Comité de sports (préside)
- Forum des loisirs
- Jumelage Shippagan-Loudun
- Plan vert

2.1. Rémunération du conseil

L'article 49 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. La rémunération des élu(e)s pour l'année 2018 a été déterminée par l'Arrêté 24-2014 – « Arrêté de la municipalité de Shippagan concernant le traitement de la rémunération du maire et des conseillers ».

En ce qui a trait aux indemnités pour les frais de déplacement dans le cadre des affaires du gouvernement local, ces frais sont établis par la politique 1201 « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux ».

En 2018, les salaires et les frais ont totalisé 71 215 \$. Ils sont présentés en détail dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 - Salaires et frais du conseil municipal

Membre du conseil	Salaires	Per Diem*	Frais de déplacement et autres	Total
Maire Anita Savoie Robichaud	10 000 \$	7 330 \$	6 736 \$	24 066 \$
Maire suppléant - Kassim Doumbia	5 000 \$	2 425 \$	3 895 \$	11 320 \$
Conseillère Marie-Lou Noël	4 000 \$	2 630 \$	756 \$	7 386 \$
Conseiller Patrice-Éloi Mallet	4 000 \$	3 935 \$	745 \$	8 680 \$
Conseiller Percy Mallet	4 000 \$	2 110 \$	1 244 \$	7 354 \$
Conseiller Rémi Hébert	4 000 \$	2 630 \$	1 709 \$	8 339 \$
TOTAL	31 000 \$	21 060 \$	15 085 \$	67 145 \$
Dépenses pour conseillers**			4 070 \$	
GRAND TOTAL	31 000 \$	21 060 \$	19 155 \$	71 215 \$

*La colonne *Per Diem* comprend les frais de représentation attribués aux membres du conseil, soit 40 \$ pour une réunion publique et 25 \$ pour une réunion de comité ou une représentation pour le compte de la municipalité.

** La rangée *Dépenses pour conseillers* contient les dépenses qui ont été couvertes par la municipalité pour le compte des conseillers, mais qui n'ont pas été comptabilisées individuellement ainsi que des frais législatifs.

2.2 Réunions du conseil

Les réunions du conseil municipal ont habituellement lieu dans la salle Ernest Richard de l'Hôtel de Ville, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville. Toutefois, en novembre 2018, l'administration municipale a déménagé au 196, avenue Hôtel-de-Ville (ancienne bâtisse de la GRC) puisque l'Hôtel de Ville devait subir des rénovations majeures, qui sont d'ailleurs encore en cours en 2019. Il y a donc eu des réunions qui se sont déroulées au Centre des congrès de la Péninsule acadienne, situé au 106-A, rue de l'Aquarium à Shippagan.

Toutes les réunions ordinaires et extraordinaires du conseil sont publiques. Les réunions ordinaires ont lieu le premier lundi de chaque mois à 19 h, à l'exception des mois de janvier, juillet et août, et ce, à moins d'une décision contraire prise par voie de motion adoptée par au moins deux tiers (2/3) des membres présents à la réunion dans laquelle la motion est adoptée.

Lorsque la date prévue pour une réunion ordinaire est un jour férié, le Conseil, à moins qu'il en décide autrement, se réunit le jour ouvrable suivant, à la même heure. De plus, le conseil municipal tient une réunion de travail chaque 3^e mardi du mois à 18 h, afin de prendre connaissance des suivis et d'informations diverses. Il faut noter qu'aucune décision n'est prise lors des réunions de travail et que le public est invité à y assister.

Par ailleurs, une réunion extraordinaire a lieu lorsque le conseil détermine que des questions ne peuvent attendre jusqu'à la tenue d'une réunion ordinaire ou qu'elles nécessiteront une longue discussion. Les procès-verbaux des réunions du conseil qui ont été adoptés peuvent être consultés par le public au bureau de la greffière municipale durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30. Ils peuvent également être consultés sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Hôtel de Ville » dans la section « Réunions du conseil municipal ».

En 2018, il y a eu 9 réunions ordinaires et 11 réunions extraordinaires. Pour connaître les types de réunions, les dates de celles-ci, la participation des membres du conseil municipal et les moyens de participation de ceux-ci, veuillez vous référer à l'Annexe I. Pour connaître les questions discutées aux réunions extraordinaires, veuillez vous référer à l'Annexe II.

3. Taux d'impôt foncier et frais d'utilisation

Pour l'année 2018, l'assiette fiscale de la Ville de Shippagan était de 229 287 066 \$ et le taux d'imposition des biens résidentiels était de 1,5113 \$ par 100 \$ d'évaluation. Comme exemple, un propriétaire possédant une résidence à Shippagan évaluée à 100 000 \$ a payé 1 511,30 \$ en impôt foncier local pour l'année 2018.

Par ailleurs, la municipalité fournit des services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées (service d'eau et d'égout) moyennant des frais d'utilisation pour les résidents de Shippagan et des environs.

En 2018, les frais d'utilisation résidentiels étaient de :

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250 \$
Service d'égout	250 \$
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Taux à l'unité pour le service d'eau et d'égout Non-résident de la Ville de Shippagan	
Service d'eau	250 \$
Service d'égout	Non disponible
Frais de surplus pour une piscine	62.50 \$

Il faut aussi noter que les citoyennes et citoyens de la municipalité ayant 65 ans et plus en 2018 bénéficient d'un rabais de 10 % sur leur facture d'eau et d'égout si celle-ci est payée avant le 30 juin de l'année courante (Arrêté 51-2010). Cela ne s'applique pas sur les frais de surplus pour une piscine.

Voici les frais d'utilisation des installations municipales pour 2018, selon l'installation et le programme offert :

Taux horaire du Centre Rhéal-Cormier	
Hockey mineur	95 \$/h
Patinage artistique	95 \$/h
Interscholaire	105 \$/h
Hockey adulte	170 \$/h
Senior	170 \$/h
Hockey libre	10 \$/joueur

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une location de moins de 3 heures*	
12 X 24 pieds	75 \$ + taxes
24 X 24	100 \$ + taxes
24 X 36	125 \$ + taxes
24 X 48 ou 36 X 36	150 \$ + taxes
24 X 60 ou 36 X 48	200 \$ + taxes
36 X 60 ou 48 X 48	288 \$ + taxes
48 X 60	360 \$ + taxes
60 X 60	450 \$ + taxes

*Il faut noter que pour bénéficier des taux de location d'une durée de moins de 3 heures, la location ne peut pas être effectuée plus de trois semaines à l'avance.

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Taux horaire pour une journée (24 heures et moins)		
	Tarifs OSBL	Tarifs particuliers
12 X 24 pieds	50 \$ + taxes	75 \$ + taxes
24 X 24	100 \$ + taxes	150 \$ + taxes
24 X 36	175 \$ + taxes	300 \$ + taxes
24 X 48 ou 36 X 36	288 \$ + taxes	450 \$ + taxes
24 X 60 ou 36 X 48	387 \$ + taxes	675 \$ + taxes
36 X 60 ou 48 X 48	550 \$ + taxes	900 \$ + taxes
48 X 60	720 \$ + taxes	1 120 \$ + taxes
60 X 60	900 \$ + taxes	1 400 \$ + taxes

Centre des congrès de la Péninsule acadienne Équipement non compris dans le tarif de location	
Estrade	50 \$
Piste de danse	50 \$
Système d'écran d'annonce	100 \$
Système de son avec technicien	250 \$ (4 heures)
Système d'éclairage	50 \$
Utilisation de la cuisine	100 \$ (sans la vaisselle et les ustensiles)
Système de vidéoconférence	720 \$

Camping Shippagan Taux horaire de location de site	
Site 3 services (eau, électricité, égout)	36.50 \$ + taxes/nuit
Site 2 services (eau, électricité)	32.50 \$ + taxes/nuit
Site sans service	27.50 \$ + taxes/nuit
Site saisonnier au bord de l'eau	1 650 \$ (taxes incluses)
Site saisonnier avec vue sur l'eau	1 550 \$ (taxes incluses)
Site saisonnier boisé	1 500 \$ (taxes incluses)
Rabais de 10 % pour une location d'une semaine ou plus (pas applicable pour les sites saisonniers)	

Camping Shippagan Taux horaire de location d'équipements/installations	
Jeux aquatiques	Public/campeur – 5 \$
	Saisonnier – 3\$
Mini-golf	Public/campeur/saisonnier – 3\$

4. Subventions

Comme indiqué à l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance locale*, un gouvernement local doit, entre autres, favoriser le bien-être économique, social et environnemental de leur collectivité.

4.1. Subventions/dons à des fins sociales ou environnementales

Pour remplir son mandat municipal, la Ville de Shippagan octroie des subventions/dons à plusieurs organismes sans but lucratif qui appuient la municipalité dans sa mission de favoriser le bien-être social et environnemental de la région. De plus, des particuliers ayant un projet visant à promouvoir la communauté peuvent aussi en bénéficier.

Vous retrouverez dans cette section les dons octroyés par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2018, la Ville de Shippagan a versé les contributions suivantes au niveau communautaire :

Professeur Nicolas Landry, UMCS : Commandite de 1 000 \$ pour contribuer à la publication de son ouvrage portant sur la carrière de Marie-Esther Robichaud. Monsieur Landry est professeur en histoire à l'Université de Moncton, campus de Shippagan depuis 1991. Il faut souligner qu'il était important de remémorer la contribution importante que Mme Robichaud a jouée au sein du développement de la municipalité, entre autres, avec la venue d'un collège à Shippagan et ensuite de l'Université de Moncton. De plus, M^{me} Robichaud a été reconnue comme citoyenne honoraire de la Ville en 2012.

Sénateurs Bantam AAA Acadie/Miramichi : Commandite de 500 \$ pour l'organisation du tournoi provincial Bantam AAA qui a eu lieu du 15 au 18 mars 2018 au Centre Rhéal Cormier de Shippagan et à l'Aréna des îles de Lamèque. Cet octroi était conditionnel à ce que la Ville de Shippagan reçoive une visibilité comme commanditaire lors de ce tournoi. Cette compétition a réuni huit équipes du N.-B. dans la Péninsule acadienne, ce qui a engendré des retombées économiques intéressantes pour les commerces de la région. De plus, ce type d'activité sportive apporte beaucoup de positif aux jeunes qui y participent.

La Fondation de l'Hôpital de Lamèque Inc. : Contribution financière de 1 000 \$ à la campagne de financement annuelle de l'Hôpital de Lamèque conditionnelle à une visibilité de la Ville. Cette visibilité était offerte à tous les organismes/personnes qui contribuaient à la campagne de financement en versant un montant de 1 000 \$ et plus. Les argents amassés lors de cette campagne servent à équiper l'hôpital avec de nouveaux outils qui permettent aux professionnels de la santé d'offrir de meilleurs soins et des services de santé enrichis.

La Maison de la Culture Inc. : Contribution financière de 1 000 \$ pour couvrir les frais de la soirée d'ouverture de la 20^e édition du Festival du Théâtre Communautaire en Acadie. La Ville de Shippagan a été mentionnée comme partenaire de l'événement. Ce festival a regroupé des troupes de théâtre communautaires de tous les coins de la province, environ 80 participants se sont inscrits aux différents ateliers et activités proposés qui se sont tenus principalement à l'École Marie-Esther de Shippagan.

Espace Croissance : Commandite de 500 \$ pour aider à couvrir les frais des activités gratuites offertes par l'organisme dans la municipalité. L'organisme a offert plusieurs activités à Shippagan, comme le Gym Poussette, des activités pour enfants ainsi que l'installation de cabanes à lire. En échange de ce don, l'organisme reconnaissait la Ville comme commanditaire et lui offrait une visibilité dans leurs locaux, dans la salle d'attente de la Clinique médicale de Shippagan ainsi que sur leurs réseaux sociaux. Espace Croissance est un organisme sans but lucratif, on retrouve parmi les membres du conseil d'administration, qui sont tous des bénévoles, des enseignantes, une psychologue, un médecin, une travailleuse sociale, une ergothérapeute et des parents. Leur mission est de promouvoir le développement global des enfants de la Péninsule acadienne par le biais de programmes spécialisés et ciblés de façon ludique afin d'accroître les bases des apprentissages et faciliter la réussite scolaire éventuelle.

Comité Avenir Jeunesse PA : Don de 900 \$ pour couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de la 4^e édition de l'activité « Allez-y les filles ». Puisqu'en 2018, c'était le 60^e anniversaire de la Ville de Shippagan, ce sont les élèves de l'école Marie-Esther qui ont pu bénéficier de cette activité. Durant cette journée, environ 100 jeunes filles de la 9^e et 10^e année ont pu participer à des ateliers de Yoga et de médiation, de kickboxing, d'autodéfense, etc. Elles ont aussi pu prendre part à une session sur les relations saines donnée par une infirmière hygiéniste. Le comité Avenir Jeunesse PA est un organisme communautaire, il a comme mandat depuis 1994 de tisser

des liens entre les organismes communautaires, les instances décisionnelles et la jeunesse en vue de renforcer le dynamisme socio-économique et communautaire de l'ensemble de la Péninsule acadienne. Il se veut d'offrir un moyen pratique et efficace d'échanger les renseignements, de discuter des dossiers intéressant les jeunes et d'y donner suite dans un esprit de collaboration afin de fournir un service de qualité sans chevauchement ni dédoublement, tout en offrant un continuum complet de service. Sa mission est de travailler en partenariat au développement d'actions à long terme visant l'épanouissement des jeunes de la Péninsule acadienne et leur intégration au marché du travail.

Table de concertation pour contrer la violence conjugale et familiale dans la Péninsule acadienne Inc. (TCCVCFPA) : Don de 500 \$ pour couvrir les frais des activités dans le cadre de la Semaine des victimes et des survivants d'actes criminels qui se déroulait du 28 mai au 2 juin 2018. Dans le cadre de cette semaine, le TCCVCFPA a offert une panoplie d'activités dans différentes régions de la PA, dont une conférence sous le thème « Croisade d'une mère contre la violence conjugale » aux quatre écoles polyvalentes de la région. La table de concertation est un organisme par l'entremise duquel les membres dans les secteurs privé, public et communautaire se rencontrent pour se concerter dans les domaines de la violence familiale et conjugale. En résumé, les objectifs de la Table de concertation sont de regrouper les intervenants, de favoriser les échanges et identifier les besoins des victimes de violence familiale et conjugale. Finalement, la Table de concertation doit travailler à la mise sur pied de projets en éducation, sensibilisation et prévention dans le domaine de la violence familiale.

Colloque provincial sur la formation professionnelle pour le personnel de bureau : Commandite de 900 \$ pour couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre de la 38^e édition du Colloque provincial sur la formation professionnelle pour le personnel de bureau. Le Colloque est un organisme sans but lucratif qui accueille chaque année environ 200 personnes de partout au Nouveau-Brunswick ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard. La Ville a pu bénéficier d'une visibilité comme commanditaire majeur de l'événement dans les publications et les publicités de l'événement.

École d'été de perfectionnement sur le vieillissement : Commandite de 500 \$ pour l'organisation de la 3^e édition de l'École d'été de perfectionnement sur le vieillissement offert par la Formation continue de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS). Cette activité s'est déroulée à l'UMCS le 21 et 22 août 2018 et s'adressait aux

intervenants et intervenantes de différents horizons qui travaillent auprès des personnes âgées. Environ 110 participants et conférenciers en provenance de toutes les régions du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs ont participé à cet événement, ce qui a permis à plusieurs d'entre eux et leurs proches de connaître notre région pour la toute première fois.

Les Marchands Entreprises Shippagan : Commandite de 500 \$ pour l'organisation d'un banquet-bénéfice pour l'équipe de hockey les Marchands Entreprises Shippagan qui font partie de la Ligue de hockey senior Acadie-Chaleur. Ce banquet a eu lieu le 25 novembre 2018 et visait à développer un fonds de roulement afin d'assurer la pérennité financière de l'organisation. Cette équipe de hockey amène beaucoup d'achalandage dans notre région et profite à toute la communauté.

La Garderie communautaire les Schtroumpfs : Subvention de 2 160 \$ à La Garderie communautaire les Schtroumpfs pour des travaux de réparation, soit des travaux de plomberie et l'installation d'un échangeur d'air. La Garderie communautaire les Schtroumpfs est un organisme sans but lucratif formé d'un conseil d'administration, elle est la seule garderie communautaire de la municipalité.

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne : Subvention de 5 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de la Péninsule acadienne (AAACCNB-PA) dans le cadre de l'organisation de leur tournoi de golf annuel. Cette activité sert de levée de fonds afin d'offrir de l'aide aux étudiant-e-s du CCNB-Campus de la Péninsule acadienne. Les bénéfices recueillis servent à offrir des bourses d'études, des activités pédagogiques et autres. La contribution de la Ville a servi à offrir une bourse d'études de 1 000 \$ à un étudiant(e). Une banderole marquant la contribution de la Ville a été mise en évidence au Club House durant le tournoi. De plus, un des 18 trous a eu le nom de la municipalité et celle-ci a eu la possibilité d'inscrire gratuitement une équipe de 4 personnes au tournoi.

Centre de plein air Les Arpents de neige Inc. : Subvention de 2 500 \$ au Centre de plein air Les Arpents de neige afin de les aider à défrayer leurs coûts d'opération. Le Centre de plein air Les Arpents de neige est un organisme sans but lucratif qui offre la possibilité à la communauté d'exercer plusieurs activités, comme la raquette, le ski de fond, le patinage, etc. à des frais minimes. L'équipe du Centre plein air est constituée principalement de bénévoles. Ce sont eux qui s'occupent de l'entretien des pistes et des installations ainsi que de la cantine et du centre de location d'équipements.

L'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan : Subvention de 20 000 \$ à l'Association des anciens, anciennes et ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan dans le cadre de leur campagne de financement Évolution. Cette campagne a servi, entre autres, à défrayer les frais des activités étudiantes, à créer une galerie d'histoire de l'Acadie Maritime à l'UMCS, à l'intégration des étudiants internationaux et au fonds de bourse de la Ville de Shippagan.

Salon du livre de la Péninsule acadienne : Subvention de 7 500 \$ et d'environ 12 000 \$ en ressources humaines et matérielles au Salon du livre de la Péninsule acadienne. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un événement rassembleur qui met en valeur la lecture et la littératie comme outils de développement individuel et collectif. Par ses actions, il sème le goût de lire et met en valeur l'univers du livre et de la littérature, de sa création à sa diffusion, tout en faisant la promotion de la langue française. Le Salon du livre de la Péninsule acadienne inc. est un rendez-vous culturel incontournable autant pour la population en général que pour les intervenants du monde littéraire francophone. Grâce à la qualité et à la variété de sa programmation de même que par son appui continu aux diverses initiatives en littératie, il contribue à la valorisation de la littérature et de ses artisans de même qu'au plein épanouissement de la population de la Péninsule acadienne. Les objectifs de l'événement sont :

- rendre le livre accessible à tous;
- développer le goût de la lecture et de l'écriture en français;
- promouvoir l'importance de la lecture chez les intervenants et les parents;
- contribuer au développement culturel et identitaire;
- jouer un rôle dans l'instauration d'une culture du savoir et le développement d'un esprit de solidarité pour la réussite de tous les jeunes;
- contribuer aux efforts constants qui sont déployés par les intervenants, pour améliorer la performance en matière de littératie dans la Péninsule acadienne et dans la province; et
- être un événement culturel incontournable, rassembleur et péninsulaire.

Festival des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick : Subvention approximative de 11 952 \$ en ressources humaines et matérielles au Festival des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick dans le cadre de leur 57^e édition. Le Festival est formé d'un comité sans but lucratif qui doit compter sur l'appui de nombreux bénévoles pour offrir, année après année, une semaine de festivités riche en activités, aussi bien pour les petits que pour les grands.

EcoFestival : Appui financier approximatif de 2 600 \$ en ressources humaines et matérielles à l'EcoFestival de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur 4^e édition. L'EcoFestival de la Péninsule acadienne est un événement festif et rassembleur qui m'est en valeur les beautés de la Péninsule acadienne et les actions de celles et ceux qui travaillent chaque jour à préserver notre environnement unique. Le but est de créer un rassemblement écologique, éducatif et culturel prônant le respect des ressources naturelles. De nombreuses activités intergénérationnelles sont organisées de façon à mieux outiller les gens en matière de protection de l'environnement tout en faisant la promotion de saines habitudes de vie.

4.2. Développement économique et subventions

D'une autre part, pour favoriser le bien-être économique de la municipalité, la Ville de Shippagan encourage le développement économique.

Vous retrouverez dans cette section les subventions octroyées par la municipalité d'une valeur de 500 \$ ou plus, inclusivement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'Hôtel de Ville.

En 2018, la Ville de Shippagan a versé des subventions aux entreprises suivantes :

Cielo Glamping Maritime : Subvention approximative de 28 750 \$ pour les frais de raccordement d'eau, ce qui inclut les matériaux et l'installation de tuyaux au Cielo Glamping Maritime. Cet octroi est conditionnel à un échange de services de production vidéo et de photographie par Bosco Média. Les propriétaires de l'établissement décrivent Cielo comme un endroit pour déconnecter et profiter pleinement de tout ce que la nature a à offrir. Entre mer et forêt, l'entreprise de location de dômes se distingue par ses expériences uniques qui plongent les utilisateurs au cœur d'une découverte globale de la Péninsule acadienne.

Entreprise 686294NB Itée : Incitatif pour nouveau commerce de 1 589,53 \$ afin d'encourager et d'appuyer l'établissement d'une nouvelle entreprise (bâtisse) sur notre territoire, ceci était conditionnel à la présentation d'une pièce justificative indiquant que leurs impôts fonciers ont été payés. Cette nouvelle bâtisse est celle d'une station d'ambulance.

5. Services

Les budgets et les services d'un gouvernement local sont établis selon un système normalisé de classification. En 2018, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 4 846 394 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 4 836 018 \$, donnant lieu à un excédent de 10 376 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer le service d'eau et d'égout. Le budget approuvé s'élevait à 1 234 663 \$. Les dépenses réelles pour ces services publics ont atteint 1 223 636 \$, donnant lieu à un excédent de 11 027 \$.

5.1. Services généraux

Dépenses totales : 4 836 018 \$

5.1.1. Services d'administration générale

Dépenses totales : 1 145 545 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités de la maire et des conseillers (71 215 \$); les salaires et les indemnités de la direction générale et des quatre employés de bureau (248 233 \$); les dépenses d'administration, comprenant les frais légaux, les frais de vérification comptable et les frais d'honoraires professionnels (399 350 \$); les autres frais administratifs, incluant les subventions et les dons aux organismes ainsi que les frais d'évaluation (92 497 \$), les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'Hôtel de Ville (77 447 \$) et les avantages sociaux (256 803 \$).

De plus, la municipalité a élaboré un plan de gestion des actifs (45 000 \$), dont 9 000 \$ proviennent de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence (Fonds de la taxe sur l'essence) et 36 000 \$ d'une subvention de la Fédération canadienne des municipalités.

En 2018, la municipalité a également converti l'ancien bâtiment de la GRC en Centre de services communautaires, qui sert actuellement à accueillir les employés administratifs lors des travaux effectués à l'Hôtel de Ville. Les coûts des travaux pour 2018 s'élèvent à 197 000 \$ payés au tiers par chaque palier de gouvernement, soit municipal, provincial et fédéral.

5.1.2. Services de protection

Dépenses totales : 982 697 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives aux services de police (552 433 \$), de protection contre les incendies (399 763 \$), de contrôle des animaux (4 370 \$) et de la lutte contre les inondations (26 131 \$).

Les services de la GRC font l'objet d'un contrat de vingt ans conclu avec le gouvernement fédéral le 1^{er} avril 2012, celui-ci demeurera donc en vigueur jusqu'au 31 mars 2032. Le détachement de police le plus près de la municipalité est situé au 61, rue du Parc à Lamèque.

Les services de lutte contre les incendies sont fournis par le Service d'incendies de Shippagan. Ses principales installations sont situées au 146, rue Degrâce. Le service d'incendie de Shippagan fournit des services de prévention, d'extinction des incendies, de désincarcération sur véhicules et divers sauvetages pour la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet et pour sept districts de services locaux. La brigade est composée de 26 pompiers volontaires. Le personnel-cadre est composé d'un chef, d'un assistant-chef, un 1^{er} capitaine et un 2^e capitaine. Durant la dernière année, la brigade a fait l'ajout de 2 lieutenants afin d'assurer une relève aux fonctions supérieures. La brigade se rencontre hebdomadairement pour faire des exercices de pratique afin de continuer à s'améliorer à tous les niveaux pour assurer un bon service en cas d'urgence.

Le service d'incendie de Shippagan possède la formation, les connaissances et les compétences dans différents secteurs tels que : combat d'incendie, désincarcération, appareil respiratoire, sauvetage sur glace, sur l'eau, hors route, espace clos, cours de premiers soins, 1^{er} répondant, combat d'incendie de forêt, cours niveau 1 et niveau 2 pour devenir pompier, cours d'officier, etc. Le service d'incendie de Shippagan possède une flotte de 5 véhicules qui comprend 2 camions-citernes, 1 camion de sauvetage, 1 camion utilitaire et 1 amphibie. De plus, la brigade possède l'équipement nécessaire afin d'assurer les différents sauvetages.

Le coût des services est réparti sur l'assiette fiscale du secteur desservi de façon proportionnelle; la Ville de Shippagan reçoit 66.91 % des coûts de fonctionnement (175 484 \$), le village de Le Goulet, 7.13 % (18 694 \$) et les districts de services locaux 25.97 % (68 102 \$).

De plus, de la formation en mesure d'urgence a été offerte au personnel municipal par l'Organisation de mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMUNB) ainsi qu'un exercice de simulation, l'exercice Alpha.

Le contrôle des animaux sur le territoire est assuré par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui s'occupe de faire respecter l'arrêté municipal No 42-2018, arrêté concernant le service de contrôle des chiens.

5.1.3. Services de transport

Dépenses totales : 1 249 241 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des travaux publics et aux salaires des employés (295 508 \$); à l'équipement (57 438 \$); au garage et ateliers (51 832 \$), au nettoyage des rues (6 967\$), les égouts pluviaux (3 371\$), le service de déneigement (328 881 \$), à l'éclairage des rues (90 976 \$), au service de circulation comprenant le traçage des voies et la signalisation (41 587 \$), la cotisation pour le transport aérien (4 497 \$), à l'entretien (94 286 \$) et à l'amortissement et les intérêts sur la dette à long terme (273 898 \$).

Le service des travaux publics compte deux employés à temps plein, ce qui inclut le surintendant des travaux publics et un employé saisonnier. Il y a aussi un employé à temps plein qui est partagé entre le système d'eau et le service des travaux publics.

La municipalité compte 32,24 km de routes, celles-ci sont composées de routes provinciales, régionales et municipales. La Ville est tenue de couvrir les coûts en immobilisation et d'entretien des 24,81 km de routes municipales et 50 % des coûts d'entretien des autres routes dans les limites de son territoire. Pour entreprendre ces travaux, la ville compte sur une flotte d'un camion de trois tonnes, deux camions d'une tonne dont un est converti l'hiver pour l'épandage de sel, deux camionnettes incluant celle du système d'eau, une rétrocaveuse (backhoe) et un tracteur-tondeuse.

En ce qui concerne les travaux importants faits en 2018, la Ville a finalisé le projet de la 12^e Rue en ajoutant des drains pour maximiser l'écoulement des eaux de surface. Le coût total du projet fut 29 727 \$ payé à 25% par la municipalité, 25% par la province et à 50% par le gouvernement fédéral.

La Ville a également construit l'égout sanitaire et asphalté la rue à Tom. Le coût total du projet pour l'année 2018 fut de 342 794 \$ payé à 25% par la Ville de Shippagan, 25% par la province et à 50% par le gouvernement fédéral.

5.1.4. Services de collecte de déchets

Dépenses totales : 127 395 \$

Les services de collecte de déchets comprennent les dépenses relatives à la collecte et à l'élimination des déchets solides et des matières recyclables. Ces services sont gérés par la Commission de services régionaux Péninsule acadienne (127 395 \$). Ces déchets sont transbordés au centre de traitement des déchets situé dans le parc industriel de la Municipalité régionale de Tracadie, pour être ensuite acheminé au site d'enfouissement sanitaire de Red Pine à Allardville dans la région Chaleur. Les redevances au titre du déversement des matières usées résidentielles (coût par tonne) s'élèvent à 105 \$.

5.1.5. Services d'urbanisme et de zonage

Dépenses totales : 150 594 \$

Les services d'urbanisme et de zonage comprennent les services d'aménagement du territoire, qui sont fournis par la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (113 031 \$), l'exploitation du bureau touristique de Shippagan (2 223 \$), la promotion touristique (4 423 \$) les incitatifs au crédit de taxe (1 590 \$), la commission industriel (2 235 \$), les améliorations du territoire (19 130 \$), les lieux inesthétiques (3 650\$) et les intérêts sur la dette à long terme (4 312 \$).

5.1.6. Services récréatifs et culturels

Dépenses totales: 1 583 038 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration (81 936 \$), aux employés et à l'entretien du Centre Rhéal Cormier (aréna) et de la vieille aréna (225 907 \$), de l'entretien et du salaire des employés des parcs et terrains de jeux (252 285 \$), de la piscine régionale (326 079 \$), les frais reliés au service de loisirs (30 587 \$), au Centre des congrès de la Péninsule acadienne (154 060 \$), au Camping Shippagan et sentier du rivage (159 517 \$), au service de la Bibliothèque publique Laval-Goupil (60 934 \$) et aux autres services récréatifs et culturels (291 733 \$).

Le département des parcs compte sur un employé à plein temps et quatre employés saisonniers, dont deux qui sont transférés à l'aréna durant l'hiver. La flotte comprend un tracteur à chargement frontal, deux camionnettes, un petit tracteur industriel ainsi que trois tondeuses commerciales.

Le programme provincial SÉED de 2018 a subventionné 3 étudiants, pour un montant de 10 079 \$, et le programme Aptitudes à l'emploi a subventionné 4 employés pour une somme de 15 780 \$ dans le but d'offrir des activités durant l'été dans les différentes installations municipales.

Les services récréatifs et culturels sont partiellement financés par leurs frais d'utilisation, lesquels ont généré 327 456 \$ en 2018 (l'aréna: 60 838 \$; le Centre des congrès de la Péninsule acadienne : 104 220 \$ et le Camping Shippagan : 162 398 \$).

5.1.7. Services financiers

Dépenses totales: 530 837 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses et les dépenses en capital.

En 2018, les intérêts à court terme ont totalisé 97 928 \$. La municipalité a remboursé 353 000 \$ sur le principal de la dette à long terme, puis elle a payé 71 524 \$ en intérêts. Les nouvelles débetures ont engendré des frais d'émission de 8 385 \$.

Durant 2018, la Ville a reporté le surplus de 2016, soit 214 356 \$. Également, un montant de 60 000 \$ a été transféré au fonds de réserve de fonctionnement. Voir le Tableau 2 pour des renseignements supplémentaires sur la dette.

Tableau 2 : Dette 2018 du Fonds général - Total 2 766 000\$

Émission	Intérêts	Échéance	Dette année 2018	Durée
16 mai 08	3.30 % à 4.85 %	2018	- \$	10 ans
11 juin 09	0.95 % à 5.00 %	2019	301 000 \$	10 ans
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	159 000 \$	10 ans
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	23 000 \$	10 ans
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	346 000 \$	10 ans
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	266 000 \$	15 ans
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	248 000 \$	10 ans
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	49 000 \$	10 ans
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	62 000 \$	10 ans
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	336 000 \$	10 ans
6 déc. 18	2.55% - 3.70 %	2038	976 000 \$	20 ans

5.2. Services d'eau et d'égout

Dépenses totales: 1 234 663 \$

Les services d'eau et d'égout partagent des bureaux avec les services des travaux publics, situés au 146, rue DeGrâce. La Ville fournit des services d'eau et d'égout à 1 183 propriétés. De plus, la Ville approvisionne en eau 181 résidences à l'extérieur de la municipalité.

5.2.1. Service d'approvisionnement en eau

Dépenses totales : 569 322 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration (23 636 \$), au service d'approvisionnement en eau (157 860 \$), à l'acheminement et la distribution de l'eau (94 358 \$) et aux frais financiers (293 468 \$).

Les utilisateurs des services d'approvisionnement en eau reçoivent leur eau potable de la station de pompage du réservoir d'eau potable, située sur la rue du Réservoir. Les sources d'approvisionnement comprennent quatre puits forés et quelque 36 km de canalisations de distribution. L'analyse de l'eau est effectuée conformément aux recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.

5.2.2. Service d'égout

Dépenses totales: 250 836 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration (3 359 \$), au raccordement du service d'eau & d'égout (55 716 \$), aux stations de relèvement (80 889 \$), à l'épuration et l'évacuation du système (54 489 \$), aux bornes-fontaines (31 771 \$) et aux frais financiers (24 612 \$). Le système d'évacuation des eaux usées comprend quelque 35 km de canalisation, 8 stations de relèvement et une lagune aérée de 4.35 hectares. Le débit sortant de la lagune est testé pour assurer qu'il respecte les normes provinciales et fédérales applicables.

5.2.3. Services financiers pour les services publics d'eau et d'égout

Dépenses totales : 249 072 \$

Cette catégorie comprend les intérêts sur les prêts à court et à long terme, le remboursement du principal de la dette à long terme, le financement de déficits d'années antérieures et les transferts au fonds de réserve pour de futures dépenses.

En 2018, la municipalité a remboursé 164 000 \$ du principal de la dette à long terme et payé 61 581 \$ en intérêts sur celle-ci. Les frais d'émission de débentures se sont élevés à 1 512 \$. La Ville a également payé 21 979 \$ en intérêts à court terme.

Le déficit de 2016, s'élevant à 114 795 \$, a été reporté en 2018. De plus, un transfert de 61 733 \$ a été effectué au fonds de réserve de fonctionnement et un transfert de 6 000\$ a été effectué au fonds de réserve d'immobilisation. Consultez le tableau 3 pour des renseignements supplémentaires.

**Tableau 3 : Dette 2018 du Fonds pour les services d'eau et d'égout – Total
1 652 000\$**

Émission	Intérêts	Échéance	Dette année 2018	Durée
16 mai 08	3.30 % - 4.85 %	2018	- \$	10 ans
11 juin 09	0.95 % - 5.00 %	2019	178 000 \$	10 ans
2 juin 10	1.50% - 4.55 %	2020	361 000 \$	10 ans
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	23 000 \$	10 ans
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	192 000 \$	10 ans
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	572 000 \$	20 ans
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	104 000 \$	20 ans
1 juin 17	1.20 % - 1.85 %	2022	46 000 \$	5 ans
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	176 000\$	20 ans

6. Société constituée par le gouvernement local

Dépenses totales : 180 439 \$

Depuis la création de la Piscine régionale à Shippagan, un Comité de gestion a été mandaté pour gérer les activités de la piscine. Cependant, la Ville s'est engagée à payer les impôts fonciers de l'infrastructure ainsi qu'à éponger son déficit (s'il y a lieu). Les résultats financiers de la Piscine régionale à Shippagan sont consolidés dans les états financiers vérifiés de 2018 de la Ville de Shippagan. Veuillez vous référer à l'Annexe III pour plus de détails.

Annexe I : Dates des réunions du conseil et présence

Dates	Réunions	Anita Savoie Robichaud	Kassim Doumbia	Marie-Lou Noël	Patrice-Éloi Mallet	Percy Mallet	Rémi Hébert
18 janvier	Extraordinaire						
5 février	Ordinaire						
5 mars	Ordinaire						
3 avril	Ordinaire						
17 avril	Extraordinaire						
7 mai	Ordinaire						
15 mai	Extraordinaire						
4 juin	Ordinaire						
10 juillet	Extraordinaire						
16 juillet	Extraordinaire						
4 septembre	Ordinaire						
18 septembre	Extraordinaire						
29 septembre	Extraordinaire						
1 ^{er} octobre	Ordinaire						
3 octobre	Extraordinaire						
5 novembre	Ordinaire						
7 novembre	Extraordinaire						
3 décembre	Ordinaire						
20 décembre	Extraordinaire						
28 décembre	Extraordinaire						

LÉGENDE					
Présent		Présence par voie électronique		Absent	

Annexe II : Points discutés aux réunions extraordinaires

Date de la réunion	Sujets discutés
18 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement général 2018 - Budget de fonctionnement de service d'eau et d'égout 2018 - Service de contrôle des chiens - Commission des services régionaux - Arrêté 74 (23) 1e et 2e lecture
17 avril	<ul style="list-style-type: none"> - Citoyen honoraire 2018 - Amendement : Plan pour le programme de la taxe sur l'essence
15 mai	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de services Roy Consultants – plan de gestion des actifs municipaux
10 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Plan pour le programme du Fonds de la taxe sur l'essence - Incitatif – Pâtisserie de l'Acadie - Demande de contribution financière – projet monument Administration portuaire - Conception et développement du site Internet de la municipalité - Demande de contribution financière – souper homard du Festival des pêches et de l'aquaculture du N.-B. à Shippagan - Demande de contribution financière – École d'été de perfectionnement sur le vieillissement - UMCS - Citoyen honoraire – Jean-Guy Rioux - Vente terrain (anciennement voie ferrée) Aurèle Godin - Forum des loisirs - Adoption d'un nouvel arrêté de lotissement – demande d'avis à la Commission des services régionaux Péninsule acadienne - Club VTT – demande de passage
16 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Plan quinquennal révisé des dépenses en immobilisation pour l'entente administrative - Fonds de la taxe sur l'essence - Sentier Rivage – réparations - Affichage – promotion 2e ville la plus heureuse au Canada
18 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de changement du système téléphonique - Autorisation de changement de logiciel comptable avec la compagnie CIM - Demande de débentures 2018

29 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice générale (huis clos)
3 octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Pêcherie F.N. Fisheries : Règlement proposé dans les poursuites contre la ville (huis clos) - Demande de permis provisoire - NID : 20811204
7 novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de l'UMCS – vente de terrain NID 20887527 - Demande de l'Aquarium et Centre marin – Location du dôme sur le terrain NID 20608386
20 décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport financier audité 2017 - Adoption du rapport financier audité 2017 - Participation de la municipalité au programme de cohortes en gestion des actifs
28 décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des budgets de fonctionnement 2019 - Adoption du budget de fonctionnement général 2019 - Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2019 - Transfert au fonds de réserve de fonctionnement général 2018 - Transfert au fonds de réserve de fonctionnement eau et égout 2018 - Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2018

Annexe III : États financiers vérifiés 2018

VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2018



VILLE DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers net (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 32



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur la Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Paulin Gagnon
Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick
Le 16 juillet 2019



VILLE DE SHIPPAGAN
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
 31 DÉCEMBRE 2018

Page 6

	2018 Budget (non-vérifié) (Note 17)	2018 Résultats	2017 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition	3 465 144 \$	3 474 730 \$	3 470 249 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	139 325	140 894	179 962
Ventes de services	287 000	338 566	331 671
Subventions inconditionnelles	444 969	444 969	443 191
Autres transferts gouvernementaux	-	500 347	1 733 964
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	1 124 662	1 128 892	1 148 321
Autres revenus de provenance interne	20 600	239 823	467 171
Intérêts	10 000	29 700	22 383
Vente immeuble en inventaire	-	-	224 000
Crise du verglas	-	-	299 614
	<u>5 491 700</u>	<u>6 297 921</u>	<u>8 320 526</u>
DÉPENSES			
Services d'administration générale	1 236 865	1 145 545	1 186 473
Services de protection	940 431	982 697	913 446
Services de transport	1 140 776	1 249 241	1 161 970
Services d'hygiène	127 300	127 395	123 302
Services de la mise en valeur du territoire	175 619	150 594	145 061
Services récréatifs et culturels	1 201 503	1 583 038	1 694 923
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	870 611	819 562	866 108
Coût de l'immeuble vendu	-	-	195 893
Crise du verglas	-	-	407 551
Dépenses attributions aux exercices précédents	-	-	66 848
Provision pour déficit du régime de retraite	-	189 186	(63 000)
	<u>5 693 105</u>	<u>6 247 258</u>	<u>6 698 575</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 16)	<u>(201 405) \$</u>	50 663	1 621 951
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>15 649 110</u>	<u>14 027 159</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>15 699 773 \$</u>	<u>15 649 110 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 20 et 21)



VILLE DE SHIPPAGAN
 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 31 DÉCEMBRE 2018

Page 7

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 478 498 \$	402 986 \$
Encaisse affecté	1 385 377	1 552 185
Débiteurs (note 3)	<u>1 351 893</u>	<u>2 477 940</u>
	<u>4 215 768</u>	<u>4 433 111</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 4)	1 925 882	2 602 801
Comptes payables et frais courus	652 479	1 281 596
Revenus différés des gouvernements	408 053	233 500
Dette à long terme (note 5)	4 418 000	3 783 000
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>518 186</u>	<u>329 000</u>
	<u>7 922 600</u>	<u>8 229 897</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(3 706 832)</u>	<u>(3 796 786)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	37 572 364	36 719 026
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(18 250 107)</u>	<u>(17 341 999)</u>
Immobilisation nettes	<u>19 322 257</u>	<u>19 377 027</u>
Inventaires	31 196	68 869
Frais payés d'avance	<u>53 152</u>	<u>-</u>
	<u>84 348</u>	<u>68 869</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>15 699 773 \$</u>	<u>15 649 110 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 12)		
ENGAGEMENTS (note 13)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Anita Savoie Leclerc, Maire

Boris M. Mayall Arsenault, Trésorier



VILLE DE SHIPPAGAN

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NET (DETTE NETTE)

31 DÉCEMBRE 2018

Page 8

	2018	2017
Surplus de l'exercice	50 663 \$	1 621 951 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(853 338)	(2 350 356)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>908 108</u>	<u>880 917</u>
	<u>105 433</u>	<u>152 512</u>
Augmentation des inventaires	-	(68 865)
Diminution des inventaires	37 673	-
Acquisition de frais payés d'avance	(53 152)	-
Utilisation des charges payés d'avances	<u>-</u>	<u>73 001</u>
	<u>(15 479)</u>	<u>4 136</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	89 954	156 648
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>(3 796 786)</u>	<u>(3 953 434)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>(3 706 832) \$</u>	<u>(3 796 786) \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 31 DÉCEMBRE 2018

Page 9

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	50 663 \$	1 621 951 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	908 108	880 917
Variation des sommes à recevoir	1 126 047	(2 045 444)
Variation des créditeurs et frais courus	(629 117)	1 121 597
Variation du passif du régime de retraite	189 186	(63 000)
Variation des revenus différés	174 553	223 650
Variation des frais payés d'avance	(53 152)	73 001
Acquisition de bien en inventaire	-	195 893
Variation de l'inventaire	<u>37 673</u>	<u>(68 865)</u>
	<u>1 803 961</u>	<u>1 939 700</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(853 338)	(2 350 356)
Variation du placement et encaisse affecté	<u>166 808</u>	<u>(1 499 854)</u>
	<u>(686 530)</u>	<u>(3 850 210)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(676 919)	1 381 500
Dettes à long terme	1 152 000	445 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(517 000)</u>	<u>(803 000)</u>
	<u>(41 919)</u>	<u>1 023 500</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 075 512	(887 010)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>402 986</u>	<u>1 289 996</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>1 478 498 \$</u>	<u>402 986 \$</u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>1 478 498 \$</u>	<u>402 986 \$</u>



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

La Ville de Shippagan s'est incorporé selon la Loi sur les municipalités le 1er mai 1958. En tant que municipalité, la ville est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu. La vision de la municipalité est : Shippagan, Ville universitaire ouverte sur le monde, joue le rôle de capital provinciale de la pêche commerciale et veut devenir le pôle d'excellence en développement durable de la francophonie mondiale.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la ville.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la ville sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la ville et qui sont la propriété de la ville ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés.

Solde inter-fonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes inter-fonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Ville de Shippagan le 19 janvier 2018 et par le Ministre des gouvernements locaux le 28 janvier 2018.

Les normes CSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la ville consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme de Fonds de Taxe sur l'essence sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La ville évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Bâtiments	30 et 40 ans
Véhicules	5 ans
Équipement lourd	10 et 15 ans
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Machineries et équipements	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Réseaux d'alimentation en eau et évacuation des eaux usées	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisations est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur les municipalités, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Services de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Services de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Services de la mise en valeur du territoire

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Services récréatifs et culturels

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Système d'eau et égout

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



3. DÉBITEURS

	2018	2017
Général	327 572 \$	540 469 \$
Gouvernements :		
Fédéral	397 779	994 281
Provincial	<u>113 819</u>	<u>653 023</u>
	<u>511 598</u>	<u>1 647 304</u>
TVH à recevoir	<u>512 723</u>	<u>290 167</u>
	<u><u>1 351 893</u></u> \$	<u><u>2 477 940</u></u> \$

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 182 000 \$ mais 4 781 869 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 2 855 987 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacés par des émissions d'obligations non garanties. Les marges de crédit pour le fonctionnement sont à l'intérieur de la limite budgétaire de 50 % des dépenses des fonds de fonctionnements, tel que requis par la Loi sur les municipalités.

5. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2018	2017
Fond de capital et emprunt général				
16 mai 08	3.30 % - 4.85 %	2018	- \$	39 000 \$
11 juin 09	0.95 % - 5.00 %	2019	301 000	378 000
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	159 000	194 000
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	23 000	30 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	346 000	387 000
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	266 000	296 000
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	248 000	302 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	49 000	56 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	62 000	73 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	336 000	388 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	<u>976 000</u>	-
			<u>2 766 000</u> \$	<u>2 143 000</u> \$



5. DETTE À LONG TERME (suite)

Émission	Intérêt	Échéance	2018	2017
Fond de capital d'eau et égoût				
16 mai 08	3.30 % - 4.85 %	2018	-	17 000
11 juin 09	0.95 % - 5.00 %	2019	178 000	204 000
2 juin 10	1.50 % - 4.55 %	2020	361 000	404 000
27 mai 11	1.65 % - 4.25 %	2021	23 000	30 000
4 juin 12	1.65 % - 3.40 %	2022	192 000	213 000
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	572 000	603 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	104 000	112 000
1 juin 17	1.20 % - 1.85 %	2022	46 000	57 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	<u>176 000</u>	<u>-</u>
			<u>1 652 000</u>	<u>1 640 000</u>
TOTAL DES FONDS			<u><u>4 418 000</u></u> \$	<u><u>3 783 000</u></u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2019	927 000 \$
2020	801 000 \$
2021	364 000 \$
2022	627 000 \$
2023	251 000 \$

6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la ville en vertu du Régime de retraite des employés de la ville qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la ville contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

	2018	2017
Juste valeur marchande de l'actif du régime	2 540 749 \$	2 642 719 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 058 935</u>	<u>2 971 469</u>
Déficit pour le service des prestations	<u>(518 186)</u> \$	<u>(328 750)</u> \$



6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la ville, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2018. La prochaine évaluation actuarielle est requise pour le 31 décembre 2019. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la ville : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2018	2017
Évolution du déficit		
Déficit au début	(329 000) \$	(392 000) \$
Amortissement	45 000	29 500
Manque d'intérêt et expérience	(234 000)	47 100
Changement d'hypothèse	<u>-</u>	<u>(13 600)</u>
Déficit à la fin	<u>(518 000) \$</u>	<u>(329 000) \$</u>
Actif du régime		
Fonds garantis	- \$	705 010 \$
Fonds commun de placements – équilibré	2 519 800	1 899 526
Cotisations à recevoir	<u>20 949</u>	<u>38 183</u>
Dépenses totales reliées à la retraite	<u>2 540 749 \$</u>	<u>2 642 719 \$</u>



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2018

7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total 2018	Total 2017
	Solde au début	1 788 021 \$	981 513 \$	10 129 594 \$	366 796 \$	1 467 662 \$	11 319 349 \$	463 233 \$	10 202 858 \$	36 719 026 \$
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	-	170 669	267 417	39 630	-	21 277	-	354 345	853 338	2 350 356
Solde à la fin	1 788 021	1 152 182	10 397 011	406 426	1 467 662	11 340 626	463 233	10 557 203	37 572 364	36 719 026
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	213 124	5 226 915	221 246	1 012 618	6 222 046	-	4 446 050	17 341 999	16 461 082
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	57 609	254 424	81 285	57 977	223 805	-	233 008	908 108	880 917
Solde à la fin	-	270 733	5 481 339	302 531	1 070 595	6 445 851	-	4 679 058	18 250 107	17 341 999
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	1 788 021 \$	881 449 \$	4 915 672 \$	103 895 \$	397 067 \$	4 894 775 \$	463 233 \$	5 878 145 \$	19 322 257 \$	19 377 027 \$



8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

15-067 septembre 2015	500 000 \$
17-0073 juillet 2017	1 536 000
17-0082 août 2017	172 000
18-0003 janvier 2018	<u>354 000</u>
	<u>2 562 000 \$</u>

Fonds de capital eau et égout

11-0080 septembre 2011	2 000 \$
12-0038 mai 2012	9 000
17-0073 juillet 2017	<u>551 000</u>
	<u>562 000 \$</u>

Emprunt pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer le fonds général des revenus sont limités à 4 % du budget de la municipalité. En 2018, la ville s'est conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité se conforme à cette exigence.



9. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2018	2017
Excédent de l'année 2018	16 253 \$	- \$
Excédent de l'année 2017	37 064	37 064
Excédent de l'année 2016	18 747	18 747
Déficit de l'année 2015	-	(35 138)
Déficit de l'année 2014	-	(17 736)
Déficit de l'année 2013	-	(62 059)
	<u>72 064 \$</u>	<u>(59 122) \$</u>

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la ville pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur les municipalités selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE

Le programme du Fonds de taxe sur l'essence (FTE) exige que les sommes perçus d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence n'était pas respectée en fin d'exercice.

12. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la ville peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2018, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.



13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les cinq prochains exercices tel que :

2019	313 971 \$
2020	312 381 \$
2021	305 201 \$
2022	30 201 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 2 000 \$ (jusqu'en 2019) et de 4 000 \$ (jusqu'en 2023) au fonds de réserve en capital d'eau et égout afin de satisfaire à l'entente signée avec le Fonds Chantier Canada et NB.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La ville, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La ville consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La ville n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La ville est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la ville n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.



14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la ville éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La ville est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



15. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Eau et égout	Total	Total
	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2018	2017
REVENUS									
Mandat d'imposition	891 193 \$	677 605 \$	821 958 \$	91 723 \$	126 538 \$	865 714 \$	-	3 474 730 \$	3 470 249 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	86 786	54 108	-	-	-	-	140 894	179 962
Ventes de services	5 025	6 085	-	-	-	327 456	-	338 566	331 671
Subventions inconditionnelles	114 125	86 773	105 259	11 746	16 204	110 862	-	444 969	443 191
Autres transferts gouvernementaux	242 541	-	-	-	-	-	257 806	500 347	1 733 964
Frais et usagers - service d'eau et égouts	-	-	-	-	-	-	1 128 892	1 128 892	1 148 321
Autres revenus de provenance interne	217 791	-	-	-	-	22 032	-	239 823	467 171
Autres revenus	29 700	-	-	-	-	-	-	29 700	545 997
	<u>1 500 375</u>	<u>857 249</u>	<u>981 325</u>	<u>103 469</u>	<u>142 742</u>	<u>1 326 064</u>	<u>1 386 698</u>	<u>6 297 921</u>	<u>8 320 526</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	576 251	17 325	389 794	-	-	81 936	106 440	1 171 746	1 249 755
Biens et services	420 021	801 016	585 549	127 395	146 282	1 248 389	396 554	3 725 206	3 775 226
Amortissement	51 159	151 347	244 288	-	-	228 306	233 008	908 108	880 917
Intérêt	98 114	13 009	29 610	-	4 312	24 407	83 560	253 012	185 385
Autres	189 186	-	-	-	-	-	-	189 186	607 292
	<u>1 334 731</u>	<u>982 697</u>	<u>1 249 241</u>	<u>127 395</u>	<u>150 594</u>	<u>1 583 038</u>	<u>819 562</u>	<u>6 247 258</u>	<u>6 698 575</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>165 644 \$</u>	<u>(125 448) \$</u>	<u>(267 916) \$</u>	<u>(23 926) \$</u>	<u>(7 852) \$</u>	<u>(256 974) \$</u>	<u>567 136 \$</u>	<u>50 663 \$</u>	<u>1 621 951 \$</u>



16. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2018	Total 2017
EXCÉDENT PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	(96 746) \$	(449 425) \$	550 813 \$	24 798 \$	5 718 \$	(55 872) \$	61 733 \$	9 644 \$	50 663 \$	1 621 951 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	214 356	-	(114 795)	-	-	-	-	-	99 561	(9 426)
Remboursement de la dette	(353 000)	353 000	(164 000)	164 000	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(79 581)	79 581	(18 258)	18 258	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratifs	275 000	-	(275 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	675 100	-	233 008	-	-	-	-	908 108	880 917
Provision pour régime de retraite	189 186	-	-	-	-	-	-	-	189 186	(63 000)
Transfert au fond de réserve	(60 000)	-	(67 733)	-	60 000	61 733	-	6 000	-	-
Profit (perte) entité apparentée	21 161	-	-	-	-	-	-	-	21 161	(56 137)
	107 122	1 107 681	(539 786)	415 266	60 000	61 733	-	6 000	1 218 016	752 354
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	10 376 \$	658 256 \$	11 027 \$	440 064 \$	65 718 \$	5 861 \$	61 733 \$	15 644 \$	1 268 679 \$	2 374 305 \$



VILLE DE SHIPPAGAN
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 DÉCEMBRE 2018

17. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement		Fonctionnement Eau et égout	Amortissement Immobilisations	Transfert	Total 2018
	Général					
REVENUS						
Mandat d'imposition	3 465 144 \$	-	\$	-	\$	3 465 144 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	139 325	-	-	-	-	139 325
Ventes de services	287 000	-	-	-	-	287 000
Subventions inconditionnelles	444 969	-	-	-	-	444 969
Frais et usagers - services d'eau et d'égout	-	1 124 662	-	-	-	1 124 662
Autres revenus de provenance interne	20 600	-	-	-	-	20 600
Approvisionnement en eau	-	100 000	-	-	(100 000)	-
Intérêt	-	10 000	-	-	-	10 000
Transfert du fonds de fonctionnement eau et égout	275 000	-	-	-	(275 000)	-
Excédent de l'avant-dernier exercice	214 356	-	-	-	(214 356)	-
	<u>4 846 394</u>	<u>1 234 662</u>			<u>(589 356)</u>	<u>5 491 700</u>
DÉPENSES						
Services d'administration générale	1 185 706	-	-	51 159	-	1 236 865
Services de protection	889 084	-	-	151 347	(100 000)	940 431
Services de transport	896 488	-	-	244 288	-	1 140 776
Services d'hygiène	127 300	-	-	-	-	127 300
Services de la mise en valeur du territoire	175 619	-	-	-	-	175 619
Services récréatifs et culturels	973 197	-	-	228 306	-	1 201 503
Approvisionnement en eau et évacuation eaux usées	-	912 603	-	233 008	(275 000)	870 611
Contribution au fond de réserve	-	43 264	-	-	(43 264)	-
Dépenses en capital	239 000	-	-	-	(239 000)	-
Paiement de la dette à long terme	360 000	164 000	-	-	(524 000)	-
Déficit d'avant dernier exercice	-	114 795	-	-	(114 795)	-
	<u>4 846 394</u>	<u>1 234 662</u>		<u>908 108</u>	<u>(1 296 059)</u>	<u>5 693 105</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	\$	\$	\$	\$(908 108)	\$ 706 703	\$(201 405)



18. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2018	Total 2017
ACTIFS						
Encaisse	221 936 \$	666 097 \$	- \$	66 067 \$	954 100 \$	330 488 \$
Épargne à terme	103 191	-	-	232 183	335 374	950 374
Recevable	<u>64 086</u>	<u>5 485</u>	<u>61 733</u>	<u>15 194</u>	<u>146 498</u>	<u>6 000</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>389 213</u> \$	<u>671 582</u> \$	<u>61 733</u> \$	<u>313 444</u> \$	<u>1 435 972</u> \$	<u>1 286 862</u> \$
REVENUS						
Transfert	60 000 \$	- \$	61 733 \$	6 000 \$	127 733 \$	6 000 \$
Intérêts	<u>5 718</u>	<u>5 861</u>	<u>-</u>	<u>9 644</u>	<u>21 223</u>	<u>12 688</u>
	<u>65 718</u>	<u>5 861</u>	<u>61 733</u>	<u>15 644</u>	<u>148 956</u>	<u>18 688</u>
DÉPENSES						
Virement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>21 821</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>65 718</u> \$	<u>5 861</u> \$	<u>61 733</u> \$	<u>15 644</u> \$	<u>148 956</u> \$	<u>(3 133)</u> \$



18. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX
FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 5 novembre 2018

Adoption de transférer 6 000 \$ du fond de fonctionnement d'eau et égout au fond de réserve d'immobilisation d'eau et égout

Résolution du 28 décembre 2018

Adoption de transférer 60 000 \$ du fond de fonctionnement général au fond de réserve de fonctionnement général

Adoption de transférer 61 733 \$ du fond de fonctionnement eau et égout au fond de réserve de fonctionnement eau et égout

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Anita Savoir Richaud, Maire

Benoît Marcelle Assonon, Trésorier



19. ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Piscine Régionale
ACTIFS	
Encaisse	7 623 \$
Placements	94 297
Somme à recevoir	<u>5 809</u>
	107 729
PASSIFS	
Emprunt bancaire	15 667
Créditeurs et frais courus	<u>57 089</u>
	<u>72 756</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u><u>34 973</u></u> \$
REVENUS	304 915 \$
DÉPENSES	<u>326 079</u>
DÉFICIT POUR L'EXERCICE	<u><u>(21 164)</u></u> \$

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



20. SUPPORT DES REVENUS

	2018 Budget (non-vérifié)	2018 Résultats	2017 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services d'incendie	86 900 \$	86 786 \$	86 155 \$
Entretien des routes	<u>52 425</u>	<u>54 108</u>	<u>93 807</u>
	<u>139 325 \$</u>	<u>140 894 \$</u>	<u>179 962 \$</u>
VENTES DE SERVICES			
Centre Rhéal-Cormier	65 000 \$	60 838 \$	59 375 \$
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	92 000	104 220	78 175
Camping	126 000	162 398	158 987
Services d'incendie	4 000	6 085	5 155
Vente de matériaux et d'immobilisations	<u>-</u>	<u>5 025</u>	<u>29 979</u>
	<u>287 000 \$</u>	<u>338 566 \$</u>	<u>331 671 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Permis et licences	16 000 \$	22 882 \$	65 965 \$
Loyers	4 600	5 400	3 840
Carnaval des glaces	-	14 040	20 094
Projets d'emploi	-	25 858	23 729
Village du Père Noël	-	7 992	4 735
Revenus divers	<u>-</u>	<u>163 651</u>	<u>348 808</u>
	<u>20 600 \$</u>	<u>239 823 \$</u>	<u>467 171 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES

	2018 Budget (non-vérifié)	2018 Résultats	2017 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatifs			
Maire	35 000 \$	24 030 \$	25 963 \$
Conseillers	<u>41 000</u>	<u>47 185</u>	<u>45 076</u>
	76 000	71 215	71 039
Administration générale			
Personnel administratif	580 675	505 036	525 084
Immeuble à bureau	85 900	77 447	97 885
Aviseur légal	150 000	23 202	142 828
Autres	<u>8 400</u>	<u>74 224</u>	<u>18 207</u>
	824 975	679 909	784 004
Gestion des finances			
Services comptable	22 500	-	3 822
Audit externe	<u>21 000</u>	<u>44 426</u>	<u>16 670</u>
	43 500	44 426	20 492
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	20 018	10 050	9 768
Dépenses de bureau	69 549	66 205	60 369
Formation et délégations	4 500	5 980	1 185
Subventions aux organismes	48 500	46 173	87 635
Intérêts sur financement temporaire	25 000	88 245	32 986
Intérêts sur dette à long terme	182	186	2 827
Frais d'émission de débentures	5 000	8 385	2 591
Frais d'évaluation	44 482	46 324	45 109
Assurance responsabilité	6 000	7 173	5 591
Relation publique - rapports municipaux	18 000	10 432	9 470
Amortissement	51 159	51 159	46 474
Frais bancaires	<u>-</u>	<u>9 683</u>	<u>6 933</u>
	<u>292 390</u>	<u>349 995</u>	<u>310 938</u>
	<u>1 236 865 \$</u>	<u>1 145 545 \$</u>	<u>1 186 473 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2018 Budget (non-vérifié)	2018 Résultats	2017 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	20 750 \$	17 325 \$	20 606 \$
Brigades des pompiers	94 000	130 590	106 623
Formation	5 000	4 895	3 418
Caserne	48 719	57 941	56 524
Matériel de lutte contre l'incendie	36 950	24 656	19 455
Amortissement	151 347	151 347	143 421
Intérêts sur la dette à long terme	<u>12 732</u>	<u>13 009</u>	<u>15 085</u>
	369 498	399 763	365 132
Service de police	552 433	552 433	547 715
Autres	9 500	-	-
Réglementation des animaux	5 000	4 370	599
Lutte contre les inondations	<u>4 000</u>	<u>26 131</u>	<u>-</u>
	<u>570 933</u>	<u>582 934</u>	<u>548 314</u>
	<u>940 431 \$</u>	<u>982 697 \$</u>	<u>913 446 \$</u>
SERVICES DES TRANSPORTS			
Services en commun			
Administration	232 415 \$	295 508 \$	247 213 \$
Équipement général	16 953	57 438	40 645
Complexe municipal	<u>55 630</u>	<u>51 832</u>	<u>43 403</u>
	304 998	404 778	331 261
Nettoyage des rues	5 000	6 967	7 083
Égouts pluviaux	-	3 371	2 880
Service de déneigement	346 255	328 881	306 323
Éclairage des rues	89 000	90 976	82 856
Traçage des voies de circulation	18 500	21 637	17 654
Signalisation	6 000	19 950	5 147
Transport aérien	-	4 497	2 305
Entretien	97 755	94 286	129 762
Amortissement	244 288	244 288	250 698
Intérêts sur la dette à long terme	<u>28 980</u>	<u>29 610</u>	<u>26 001</u>
	<u>1 140 776 \$</u>	<u>1 249 241 \$</u>	<u>1 161 970 \$</u>

VILLE DE SHIPPAGAN
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2018

Page 31

21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2018 Budget (non-vérifié)	2018 Résultats	2017 Résultats
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>127 300</u> \$	<u>127 395</u> \$	<u>123 302</u> \$
SERVICES DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
Commission d'urbanisme	117 700 \$	113 031 \$	113 341 \$
Promotion touristique	15 000	4 423	4 859
Incitatifs économiques	3 500	1 590	2 384
Bureau touristique	3 000	2 223	2 443
Parc et commission industriel	12 800	2 235	5 000
Embellissement du territoire	19 400	22 780	11 560
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 219</u>	<u>4 312</u>	<u>5 474</u>
	<u>175 619</u> \$	<u>150 594</u> \$	<u>145 061</u> \$
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	94 751 \$	81 936 \$	89 511 \$
Contribution à la piscine régionale	103 000	326 079	472 871
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	118 720	154 060	151 803
Dépenses reliées au carnaval des glaces	-	24 601	21 490
Dépenses reliées au Village du Père Noël	-	9 419	9 037
Patinoire et aréna	217 250	225 907	236 273
Parcs et terrains de jeux	215 620	252 285	247 871
Subventions culturelles	7 800	5 000	5 000
Bibliothèque	38 900	60 934	41 337
Camping et sentier du rivage	120 000	159 517	154 347
Autres services de loisirs	33 269	30 587	20 368
Intérêts sur la dette à long terme	23 887	24 407	28 660
Amortissement	<u>228 306</u>	<u>228 306</u>	<u>216 355</u>
	<u>1 201 503</u> \$	<u>1 583 038</u> \$	<u>1 694 923</u> \$



21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2018 Budget (non-vérifié)	2018 Résultats	2017 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU			
Administration	76 350 \$	23 636 \$	24 114 \$
Service d'approvisionnement	186 945	157 860	215 158
Force motrice et pompage	91 375	94 358	102 800
Intérêt sur financement intérimaire	22 798	21 979	7 931
Frais d'émission de débentures	12 500	1 512	531
Amortissement	233 008	233 008	223 969
Intérêts sur la dette à long terme	<u>33 000</u>	<u>36 969</u>	<u>40 343</u>
	<u>655 976 \$</u>	<u>569 322 \$</u>	<u>614 846 \$</u>
COÛT DE LA COLLECTE ET DE L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Administration	- \$	3 359 \$	3 322 \$
Système de raccordement	63 650	55 716	53 631
Station de relèvement	69 635	80 889	89 658
Épuration et évaluation des eaux d'égout	54 150	54 489	72 437
Bornes fontaines	-	31 771	1 967
Intérêts sur la dette à long terme	<u>27 200</u>	<u>24 612</u>	<u>27 076</u>
	<u>214 635 \$</u>	<u>250 836 \$</u>	<u>248 091 \$</u>
AUTRES			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	<u>- \$</u>	<u>(596) \$</u>	<u>3 171 \$</u>
TOTAL APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EAUX USÉES	<u>870 611 \$</u>	<u>819 562 \$</u>	<u>866 108 \$</u>

